



| | | |
|-------------|---|-------------|
| Législature | : | 2021 – 2026 |
| Année | : | 2025 |
| Séance | : | 1 |

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 5 MAI 2025

| |
|--------------------|
| TABLE DES MATIERES |
|--------------------|

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1. | APPEL | 3 |
| 2. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 NOVEMBRE 2024.. | 3 |
| 3. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 DÉCEMBRE 2024.... | 4 |
| 4. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 4 |
| 5. | ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL | 4 |
| 6. | COURRIER..... | 5 |
| 7. | COMMUNICATIONS DU BUREAU | 7 |
| 8. | COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX..... | 7 |
| | 8.1 ASIJ | 7 |
| | 8.2 ASEL..... | 7 |
| | 8.3 ORPC | 7 |
| 9. | PRÉAVIS N° 02/2025 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA VERNE | 8 |
| 10. | ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT, EN REMPLACEMENT DE MME LUCIE WEBER ET À LA SUITE DE SA DÉMISSION DU CONSEIL COMMUNAL | 11 |
| 11. | COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ | 11 |
| | 11.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY | 11 |
| | 11.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX | 12 |
| | 11.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT..... | 13 |
| | 11.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN | 14 |
| | 11.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX..... | 15 |
| 12. | DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES | 16 |

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la séance à 20h00 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, Madame la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale et M. l'Huissier ainsi qu'aux amis de la Presse, leur souhaitant à toutes et tous la bienvenue à la séance ordinaire du Conseil communal du 5 mai 2025, puis elle passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : Mme Maud Müller

Sont excusés :
Mme Carmen Décombaz
Mme Marylin Gaille Burri
Mme Catherine Keller
Mme Ludivine Pina
Mme Aurélie Régamey
Mme Catherine Rollandin
M. Philippe Berthoud
M. Bertrand Hochet
M. Jean-Pierre Zumofen

Absente : Mme Mireille Roquigny

Sont présents : 47 Conseillères et Conseillers

Mme la Présidente Maud Müller constate qu'avec 47 membres du Conseil communal présents, le quorum est atteint et le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 NOVEMBRE 2024

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 novembre 2024.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix demande la correction d'une erreur de vocabulaire en milieu de page 15, dans sa réponse à M. le Conseiller André Mennet, 4^{ème} paragraphe, 2^{ème} partie, concernant la suite des travaux. En effet, il faut lire « ... une procédure de marché public avec deux *lots* (et pas deux *offres*) et que l'entreprise Colas a gagné l'ensemble de la procédure. »

Mme la Présidente Maud Müller la remercie et informe que le procès-verbal sera modifié.

La parole n'étant plus demandée, elle soumet le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 novembre 2024 au vote : il est accepté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 DÉCEMBRE 2024

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2024.

La parole n'étant pas demandée, elle le soumet au vote : il est accepté à l'unanimité.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du Conseil communal du 18 novembre 2024
3. Adoption du procès-verbal du Conseil communal du 2 décembre 2024
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
6. Courrier
7. Communications du Bureau
8. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
9. Préavis n° 02/2025 :
Demande de crédit pour l'assainissement et la réfection du chemin de la Verne
10. Élection d'un membre à la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement, en remplacement de Mme Lucie Weber et à la suite de sa démission du Conseil communal
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente Maud Müller soumet l'ordre du jour au vote, lequel est adopté à l'unanimité.

5. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Mme la Présidente Maud Müller rappelle la démission de Mme la Conseillère Lucie Weber de janvier 2025 et informe qu'elle va assermenter un nouveau Conseiller communal pour le groupe des Verts.

Elle prie M. Yan Schwitz de venir devant l'assemblée afin qu'elle puisse procéder à son assermentation. L'assemblée se lève et Mme la Présidente Maud Müller lit le serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Yan Schwitz lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

Mme la Présidente Maud Müller prend acte de la promesse de M. Yan Schwitz et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal, sous les applaudissements de l'assemblée. Elle lui remet le classeur des Règlements communaux et l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Mme la Présidente Maud Müller relève que les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 48.

6. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 2 décembre 2024, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture de la longue liste des courriers :

- | | |
|------------|--|
| 09.12.2024 | UCV-Info. |
| 10.12.2024 | M. le Conseiller Bernard Pouly informe que, lors de sa dernière réunion, le PLR a désigné M. le Conseiller Jean-Philippe Rast en qualité de responsable de groupe. |
| 08.01.2025 | Mme la Conseillère Lucie Weber transmet sa démission du Conseil communal en raison de son déménagement dans une autre commune du Canton. |
| 17.01.2025 | Le Bureau électoral cantonal transmet ses instructions pour le calibrage du scanner en vue du scrutin fédéral du 9 février 2025. |
| 23.01.2025 | Le Bureau électoral cantonal transmet des informations complémentaires pour le scrutin fédéral du 9 février 2025. |
| 08.02.2025 | Mme la Conseillère Lucie Weber transmet au Bureau le rapport Dubochet, pour donner suite à son intervention durant le Conseil communal du 2 décembre 2024 concernant la future antenne 5G. |
| 11.02.2025 | Mme la Conseillère Madeleine Caboche Niclass transmet sa démission du Conseil communal en raison de son déménagement dans une autre commune du Canton. |
| 24.02.2025 | Le Bureau électoral cantonal communique les principales échéances nécessaires à l'organisation des prochaines élections communales en 2026. |
| 25.02.2025 | Le Bureau électoral cantonal rappelle l'importance des tests préalables à effectuer dans SuisseVote pour garantir un dépouillement optimal. |
| 27.02.2025 | Le Bureau électoral cantonal informe que la votation fédérale du 18 mai 2025 est annulée et qu'il n'y aura pas non plus de votation cantonale. |

-
- 27.02.2025 La Chancellerie communique que le Conseil d'État a désigné le nouveau préfet du district de Lavaux-Oron en la personne de M. Cédric Alber. Il est actuellement directeur de la communication auprès de l'Office cantonal de la santé de la République et du Canton de Genève, entrera en fonction le 1^{er} juillet 2025 et succèdera à M. Daniel Flotron qui a fait valoir son droit à la retraite.
- 27.02.2025 L'UCV transmet le programme de ses prochains cours.
- 12.03.2025 ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) envoie sa newsletter de mars 2025.
- 17.03.2025 Premier bulletin Canton-Communes de l'année 2025.
- 18.03.2025 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe que la soirée de présentation des élections communales a été fixée au 5 novembre 2025 à 19h00, à la salle de spectacles du Forum.
- 18.03.2025 La Municipalité transmet l'ordre du jour de la séance du 5 mai 2025 en ce qui la concerne.
- 30.03.2025 M. le Municipal Christian Aeschlimann sollicite les membres du Conseil communal pour jouer un match de football organisé dans le cadre du bicentenaire le 21 juin 2025, contre les membres du Conseil communal du Lutry.
- 08.04.2025 UCV-Info.
- 13.04.2025 Invitation de M. Stéphane Flotron, adressée à Mme la Présidente Maud Müller, à participer à la journée officielle du 11 mai 2025 au giron des musiques de Lavaux et du Gros-de-Vaud 2025.
- 14.04.2025 M. le Municipal Christian Aeschlimann transfère à Mme la Présidente Maud Müller l'invitation de M. Cédric Béguin, directeur de l'établissement primaire et secondaire du Jorat à Mézières, pour le spectacle des écoles des 23 et 24 juin 2025 intitulé « Les 3 p'tits sapins s'en allaient au bois ».
- 01.05.2025 UCV-Info.
- 05.05.2025 La Municipalité envoie l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 25 juin 2025 en ce qui la concerne et demande la convocation des membres du Conseil communal.

7. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Souper du Conseil communal du 23 mai 2025

Mme la Présidente Maud Müller rappelle que les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 mai 2025. Elle informe qu'à l'heure actuelle, 25 personnes sont inscrites et invite les Conseillères et Conseillers qui s'inscriront encore de payer en même temps leur repas.

Date du prochain Conseil communal : mercredi 25 juin 2025

Mme la Présidente Maud Müller rappelle que la date de la prochaine séance du Conseil communal est fixée au mercredi 25 juin 2025, en lieu et place du lundi 23 juin 2025.

8. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole aux délégués des Conseils intercommunaux.

8.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher informe n'avoir rien à communiquer.

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole à M. le Conseiller Fritz Burri pour l'ASEL.

8.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri informe que la prochaine réunion du Conseil intercommunal aura lieu dans deux semaines. Il souligne qu'un nouvel agent de police a été attribué officiellement à la Police de Savigny et est d'avis qu'il sera plus sévère que la policière partie à la retraite.

Mme la Présidente Maud Müller remercie M. le Conseiller Fritz Burri pour son intervention.

8.3. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann informe que le rapport annuel de l'ORPC a été présenté le 13 mars 2025 à Paudex et qu'outre les membres habituels, cette séance a réuni une délégation du corps de l'ORPC et des représentants des autorités politiques cantonales. Il ajoute qu'à cette occasion, plusieurs membres de l'organisation ont été assermentés et promus, que les présentations ont permis de mettre en lumière les activités menées durant l'année écoulée et de faire le point sur les évolutions structurelles, la réorganisation en corps régionaux étant désormais achevée. Il indique que la réduction des effectifs laisse des traces, que le recrutement de cadres qualifiés demeure un défi et que, malgré ces difficultés, l'ORPC affiche un visage dynamique et motivé. Il relate qu'à l'échelle cantonale, une volonté se dessine pour la mise en place d'un commandement centralisé, en remplacement des actuels commandements régionaux et que cette idée suscite des avis partagés, l'ancrage actuel de l'ORPC étant jugé essentiel à son efficacité et sa capacité d'intervention rapide et locale.

Il termine en soulignant que les prochaines réunions sont prévues le 15 mai 2025 à Maraçon et le 9 octobre 2025 à Montpreveyres et que, comme le veut la tradition, le rapport annuel s'est clôturé par un repas de campagne convivial, organisé par le corps de l'ORPC.

Mme la Présidente Maud Müller remercie M. le Conseiller Ralph Brühlmann pour son compte-rendu.

9. PRÉAVIS N° 02/2025 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA VERNE

Mme la Présidente Maud Müller invite le rapporteur M. le Conseiller Nikola Tomic à venir lire les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement.

Conclusions

En conclusion et à l'unanimité, la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'adopter le projet d'aménagement routier, tel que décrit dans le présent préavis.*
- 2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'688'770.00 TTC (un million six cent huitante-huit mille sept cent septante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
- 3. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 4. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission et son rapporteur pour le travail effectué et invite M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Conseiller Alain Perreten dépose un petit et modeste amendement au nom de la Commission des finances, après une coquille invraisemblable dans ses conclusions, à savoir simplement une correction qui tient à l'énumération du point 1, omis dans son rapport.

Conclusions avec amendement

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'adopter le projet d'aménagement routier, tel que décrit dans le présent préavis.*
- 2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'688'770.00 TTC (un million six cent huitante-huit mille sept cent septante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis.*
- 3. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 4. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Conseiller Alain Perreten dépose un exemplaire corrigé du rapport de la Commission des finances. Mme la Présidente Maud Müller le remercie, rappelle que le vote porte sur les conclusions du préavis municipal et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut prend la parole car il doit dire quelque chose comme personne ne lève la main. Il s'étonne quand même un peu qu'il y ait eu trois préavis, soit un pour le chemin de la Verne et deux pour la route des Miguettes, donc 2-10 et 10-20, se demandant pourquoi ne pas avoir établi un seul préavis plutôt que de saucissonner le projet. Il pense que la commune aurait peut-être pu obtenir un meilleur prix, ce d'autant plus que ce n'est pas la même société qui effectuera les travaux de la Verne, avec en plus l'installation du chantier.

M. le Conseiller Marc Cornut a une autre question par rapport au plan du chemin de la Verne car, s'il ne se trompe pas, le chemin de la Porat n'est pas concerné et cela veut donc dire que les différentes conduites sont aux normes sur ce chemin.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT explique que le préavis a été avancé dans le temps étant donné que la Romande Énergie, ayant des soucis au niveau de son réseau, s'était adressée à la Municipalité pour lui demander si d'éventuels travaux étaient envisagés, ce qui lui avait été confirmé.

Pour le chemin de la Porat, M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT répond qu'il s'agit d'un chemin privé avec lequel la Municipalité n'a en ce moment pas de soucis particuliers. Aussi, il relève qu'elle ne va pas s'engager à changer des canalisations où il n'y a pas d'urgence actuellement pour qu'on puisse après lui reprocher que le chemin contient des fissures à la suite des travaux. Il termine en soulignant que le jour où les propriétaires de la Porat se décideront à remettre leur chemin en état, la Municipalité procédera comme à Pierre-Ozaire en remplaçant les canalisations.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin a bien compris que le but principal de ces travaux est de trouver une solution aux inondations régulières au chemin de la Verne. Elle relève qu'une part importante des travaux y sont consacrés, que la solution préconisée vise à augmenter la capacité des collecteurs d'eaux claires et qu'il y a également, tel que décrit dans le préavis, le bureau d'ingénieurs qui préconise d'étudier de manière globale le problème de la rétention des eaux dans le secteur à l'occasion du plan d'évacuation des eaux, donc que tout ce problème d'eau va être réétudié puisqu'il existe, ce chemin se situant quand même dans une pente, un creux, avec beaucoup d'eau.

Madame la Conseillère Josée Martin revient sur l'atelier de samedi passé, remerciant au passage la Municipalité et les Municipaux concernés de l'avoir si bien organisé, en particulier sur l'apport des arbres, car il a été dit que le rôle de régulateur des eaux est considérable. Or, elle constate que depuis une dizaine d'années, de nombreux grands arbres ont été supprimés le long du chemin de la Verne, par exemple le cèdre tout en haut du chemin au n° 2, un sapin magistral sur le site du nouveau bâtiment *Métraux*, ainsi que divers arbres autour des immeubles jaunes et bruns appartenant aux Retraites Populaires. Elle demande à la Municipalité d'une part si le platane de la place de jeux sera maintenu et, d'autre part, si en raison du problème de rétention d'eau, cette problématique va être considérée à l'avenir dans les mises à l'enquête diverses liées aux suppressions des arbres ou à l'aménagement de nouveaux espaces.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme que le platane sera maintenu, tel qu'il est dessiné en relativement clair sur le plan de la place de jeux en page 9 du préavis, et que les deux banquettes sans dossier portant le n° 7 seront d'ailleurs installées sous ce platane. Elle ajoute que le lilas, petit arbuste d'ornement situé dans l'angle sud, devra être coupé pour permettre l'installation des balançoires mais que d'autres arbustes seront plantés en compensation, sans pouvoir indiquer à l'heure actuelle leur situation exacte, mais pas dans la partie en copeaux.

Intervention de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que pour faire suite à l'entrée en vigueur de la LPrPNP, toute demande de mise à l'enquête concernant les arbres, lors d'un projet de construction par exemple, doit obligatoirement mentionner les arbres à abattre et que, dans cette même demande, doivent figurer les arbres de compensation. Il ajoute que la procédure actuelle est suivie mais que les arbres d'autrefois répondaient au cadre légal d'alors.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis n° 02/2025.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 02/2025 du 10 mars 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. *D'adopter le projet d'aménagement routier, tel que décrit dans le présent préavis.*
2. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'688'770.00 TTC (un million six cent huitante-huit mille sept cent septante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
3. *D'admettre le mode de financement proposé.*
4. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis n° 02/2025 au vote.

Il est accepté à une large majorité par 47 voix pour et une abstention.

10. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT, EN REMPLACEMENT DE MME LUCIE WEBER ET À LA SUITE DE SA DÉMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente Maud Müller relève que cet objet ayant été valablement porté à l'ordre du jour, le Conseil communal peut procéder à l'élection d'un membre à la Commission d'urbanisme. Elle rappelle que selon l'article 61 du Règlement du Conseil communal, la Commission est composée de sept membres, tous désignés pour la durée de la législature, soit 2021-2026, et note que le Règlement du Conseil communal ne prévoit aucun suppléant, puis donne lecture de l'article 59 du Règlement du Conseil communal.

Article 59 Nomination par le conseil

¹ Les commissions désignées par le conseil sont nommées au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages valables au premier tour et à la majorité relative au second.

² Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

³ Lorsque le nombre de candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée ; il en va de même pour les suppléants.

Mme la Présidente Maud Müller attend les propositions de l'assemblée.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a l'honneur de présenter la candidature de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi.

Sans autre proposition, Mme la Présidente Maud Müller constate que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Aussi, elle déclare Mme la Conseillère Daphnée Schäppi élue tacitement membre de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement du Conseil communal. Elle la félicite et l'assemblée l'applaudit.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA)

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rapporte qu'après six ans de discussions, de l'examen préalable des services de l'État et d'échanges ardues avec la DGTL, le SPEI et la DGMR, les six communes impliquées arrivent à bout touchant de l'étude. Elle informe avoir reçu un retour positif par rapport aux requêtes déposées et que le préavis pourra ainsi être soumis auprès des Conseillères et Conseillers communaux en 2025, à la suite de l'enquête publique qui aura également lieu cette année-là.

Révision du plan d'affectation communale

Afin de démarrer cette étude, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que deux ateliers participatifs, ouverts à l'entier de la population, vont être actionnés, le premier le jeudi 19 juin 2025 en soirée et le deuxième cet automne, la date n'étant pas encore fixée. Elle y invite les Conseillères et Conseillers puisque toutes leurs préoccupations en termes de densité, d'arborisation, de stationnement ou de trafic par exemple seront vraiment abordées au préalable, soit avant le démarrage de l'étude proprement dite.

Étude paysage et patrimoine

Au nom de la Municipalité, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny s'excuse auprès de certains habitants car, durant la première période de l'étude, le mandataire qui devait procéder au constat avait dit qu'il prendrait contact avec les habitants mais il a posé des poteaux et effectué ses relevés sans forcément toujours prendre contact au préalable. Elle explique que cette étude a été actionnée dans ce périmètre situé au niveau du plan directeur cantonal de l'habitat traditionnellement dispersé afin d'effectuer un relevé de toutes les fermes, encore en activité ou non, situées sur le territoire de la commune de Savigny et conjointement avec les communes de Forel, Jorat-Mézières, Servion et Puidoux. Souvent classées en note 4, elle ajoute qu'elles sont soumises à la loi hors zone, avec les contraintes qui y sont liées, comme le niveau des granges qu'il est interdit de lever. Elle indique que le fait de relever ces fermes permettra potentiellement de pouvoir les classer en note 3, avec évidemment quelques contraintes au niveau de la protection du patrimoine, mais avec l'opportunité de beaucoup plus pouvoir développer l'entier du bâti. Elle termine en disant que les propriétaires seront informés plus précisément des fermes retenues et que, pour eux et sans forcément de contraintes, il s'agit de leur offrir un maximum d'opportunités, élément qui pourra être inscrit dans le plan d'affectation communal, et qu'ainsi, le propriétaire aura considérablement de temps pour savoir s'il souhaite actionner cette possibilité ou pas.

11.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Bicentenaire

M. le Municipal Daniel Métraux communique la suite des événements du bicentenaire.

21 juin 2025

De 10h00 à 16h00 aura lieu le **marché villageois**, avec différentes musiques au programme.

15h15 : Concert à l'église de flûte de pan et d'orgue

16h30 : Lavaux Social Band

18h30 : Vendangeurs Masqués

20h00 : Crooner Street

22h00 : Les Sales Gosses

24h00 : DJ Krick

M. le Municipal Daniel Métraux informe que le marché est complet, avec plus de 50 stands, et se réjouit d'y rencontrer les membres du Conseil communal.

23 et 24 juin 2025

Chacune et chacun est invité à venir profiter du sympathique **spectacle des écoles** au Forum car les élèves mettent énormément d'envie et de travail à sa réalisation. Aussi, M. le Municipal Daniel Métraux trouverait bien que le Forum soit plein.

1^{er} août 2025

Cette manifestation se déroulera sur la place de fête des Amis de Moille à la Goille, avec un brunch à midi et un bœuf à la broche le soir. M. le Municipal Daniel Métraux indique que l'inscription est obligatoire et que 300 places à midi et 300 places le soir seront disponibles au total. Il ajoute que les repas sont offerts par la commune afin de marquer le coup du 200^{ème} ce jour-là et que toutes les activités du 1^{er} août le soir, à savoir les discours, les feux d'artifice et le feu auront lieu sur la même place.

24 et 25 octobre 2025

La classique Raisinée sera réalisée et vendue pour que chacune et chacun puisse cuire de bons gâteaux à la raisinée ou d'autres choses.

2 décembre 2025

Le dernier Conseil communal se déroulera à la salle du Grand Conseil à Lausanne à 18h00.

11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Route des Miguettes

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que sa partie au niveau de l'eau potable est à bout touchant. Pour le surplus, soit l'aménagement routier, il pense que sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix en parlera tout à l'heure. Quant à la 2^{ème} partie, il indique qu'elle débutera fin mai, voire début juin.

Eau potable

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que la Municipalité a reçu une invitation de l'Office de la consommation pour un contrôle du réseau d'eau potable dans le but de connaître les améliorations réalisées après le dernier contrôle et rapport émis il y a cinq ans environ.

Frelon asiatique

M. le Municipal Jean-Claude Rochat demande à la secrétaire d'afficher le dépliant remis.



COMMENT RECONNAITRE LES NIDS PRIMAIRES ?
 Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot.
 Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc.
 Aller-retour d'insectes à un point fixe



COMMENT RECONNAITRE LES NIDS SECONDAIRES ?
 Forme de poire, peut atteindre le diamètre de 80 cm,
 Localisation dans canopée des arbres à > 20 m de hauteur
 Aller-retour d'insectes à un point fixe



COMMENT SE PROTEGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif
 Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid
 Sensibiliser les enfants
 Inspecter périodiquement son environnement
 Annoncer sur www.frelonasiatique.ch

COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme
 Eviter les mouvements brusques
 S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
 Ne pas rester groupés

QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos. Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets.
 Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse.
Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Autres informations : www.stopfrelons.ch



Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce dépliant.
 2025_02_13_v0_fva_voelinger.q



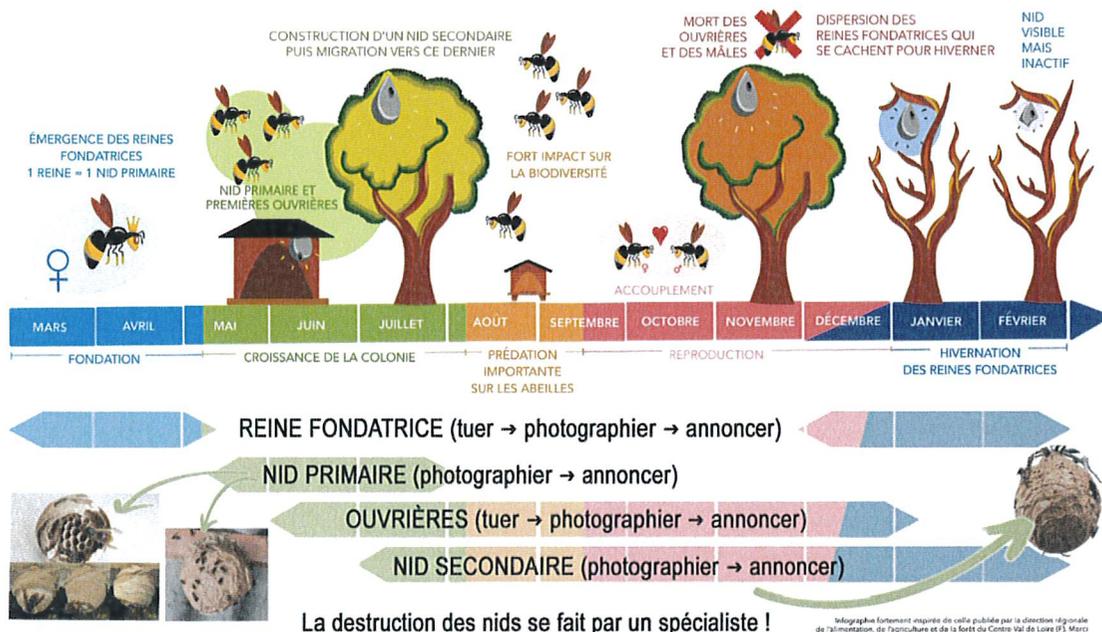
**Frelon
 Asiatique**



Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture
 Association Stop Frelons Vaud
 Task Force Vaud

Que faire en cas d'observation ?

Annonces sur www.frelonasiatique.ch
 Merci de votre collaboration !



Il indique que la Municipalité a reçu une information concernant le frelon asiatique. Il est d'avis qu'afin de pouvoir encore mettre du miel sur les tartines dans le futur, tout le monde doit participer à la recherche et à l'annonce d'éventuelles découvertes de nids ou d'essaims de ces petites bêtes. Il évoque plusieurs informations disponibles sur les sites stopfrelons.ch ou apijorathb.ch. En cas de découvertes, il invite à les annoncer sur ces deux sites, soulignant que le site apijorathb.ch correspond à notre région. Sans vouloir dire qu'il s'agit d'une obligation, il explique que c'est un devoir de tout citoyen d'annoncer la découverte de ces nids afin qu'ils puissent être détruits au plus vite et que la Municipalité diffusera un tous-ménages en collaboration avec la commune de Forel dans les prochains quinze jours environ. Il ajoute qu'un lien sur le site de la commune sera également mis en place. Il compte sur chacune et chacun et pense qu'en cas d'incertitude, il est préférable d'annoncer un nid, qu'il se trouve sous l'avant-toit ou à proximité de l'habitat. Il termine en informant qu'une feuille donnant quelques indications pour reconnaître les nids de frelons est à disposition des membres du Conseil communal.

Enfin, il remercie les membres du Conseil communal pour l'acceptation du préavis du chemin de la Verne, espérant à présent une petite pause durant quelque temps.

11.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Garde-forestier

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que, malheureusement, le garde-forestier a démissionné avec effet au 31 juillet 2025, afin de reprendre un autre poste plus proche de chez lui. Il ajoute que quelques dossiers de candidats ont déjà été réceptionnés et que ces candidats seront bientôt auditionnés.

Inventaire des arbres remarquables

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que l'inventaire des arbres remarquables sur la commune est quasiment terminé, avec une quinzaine de parcelles restantes nécessitant une visite sur place. Il ajoute qu'un courrier personnel est envoyé ce soir aux propriétaires concernés, lesquels doivent s'attendre à recevoir une visite dans les deux à trois semaines.

Match de football entre les Conseils communaux de Savigny et Lutry

M. le Municipal Christian Aeschlimann demande aux personnes intéressées de s'annoncer chez lui. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une compétition mais d'un match qui se déroulera dans un bon esprit de camaraderie, le but n'étant pas non plus de revenir avec une cheville cassée ou autre.

Spectacle des écoles

M. le Municipal Christian Aeschlimann annonce que le Forum sera plein et que M. le Directeur Cédric Béguin lui a demandé de bien vouloir prendre les inscriptions afin que les personnes concernées reçoivent un billet personnalisé leur permettant de rentrer dans la salle. Il ajoute qu'il transmettra les inscriptions à qui de droit.

11.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Préavis n° 02/2025

Mme la Municipale Nicole Félix remercie les membres du Conseil communal pour l'acceptation du préavis à la quasi-unanimité, soit sans l'approbation de M. le Conseiller Marc Cornut, et dit en souriant être consciente qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin de ses jours.

Chantier des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix rebondit sur les dires de M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT en confirmant qu'effectivement, il ne reste quasiment plus que les revêtements à poser, de sorte que les travaux devraient s'achever à fin mai 2025. Elle ajoute que demain sera posé le revêtement devant l'entrée du parking de la Coop, en deux étapes, car l'autorisation d'effectuer ce travail un soir a été refusée par les syndicats.

Travaux sur la route cantonale

Mme la Municipale Nicole Félix relève que, comme chacune et chacun l'aura remarqué, la route cantonale entre Savigny et La Claise-aux-Moines sera fermée ce soir dès 20h00 en raison de la réfection de la route, soit l'entretien du tapis en urgence, par le Canton. Elle explique que durant la nuit, la route sera rabotée et que le tapis sera posé durant le week-end prochain, raison pour laquelle la route sera complètement fermée le vendredi 9 mai 2025 à partir de 20h00 jusqu'au lundi matin 12 mai 2025 à 5h00. Elle termine en indiquant que la déchetterie sera par conséquent fermée le samedi 10 mai 2025 car il ne sera pas possible d'y accéder.

Interdiction de tourner à gauche sur la route d'Oron en provenance de Forel

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur cette question qui avait été posée lors d'un précédent Conseil communal. Après dépôt auprès du Canton de la demande généralisée d'interdiction de tourner à gauche de la route d'Oron pour s'engager sur la route de Chexbres, elle informe que cette requête a été acceptée par la DGMR. Elle ajoute que la publication a été faite dans la FAO il y a environ 10 jours, que le délai de recours est de 30 jours et qu'à l'issue de ce délai, l'interdiction pourra entrer en vigueur.

2^{ème} lot de la route des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix informe que les travaux commenceront fin mai, début juin.

Éclairage public

Mme la Municipale Nicole Félix rapporte que le préavis de l'assainissement a été bouclé, avec un coût total final de CHF 221'860.00, alors que la demande de crédit était de CHF 245'000.00, donc avec une jolie économie. Elle rappelle que la puissance de l'éclairage forfaitaire est passée de 46'917kW à 11'612kW et que l'éclairage au forfait a été divisé par quatre, le reste étant sur compteur. Elle termine en indiquant qu'un bilan figurera dans le rapport de gestion.

Affaires sociales

Mme la Municipale Nicole Félix rappelle le flyer reçu il y a quelque temps sur les conférences et ateliers Pro Senectute.

20 mai 2025 Conférence : *conduire en toute sécurité* par un expert du Service des automobiles et un médecin. Elle dit qu'il ne faut pas faire comme sa maman qui n'y participera pas de peur d'un retrait de son permis, de questions et d'un examen à passer pour voir si sa conduite est toujours correcte, ajoutant que toute personne peut y participer, même si elle n'est pas senior.

13 juin 2025 Atelier : *trucs et astuces pour entretenir sa mémoire* par une neuropsychologue du CHUV, Mme Mélanie Bieler, sur inscription.

Souper du Conseil Communal du 23 mai 2025

Mme la Municipale Nicole Félix présente ses excuses car elle ne sera pas présente au souper du Conseil communal en raison des vacances qu'elle a déplacées pour être là ce soir.

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Municipalité pour toutes ses informations.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut remercie la Municipalité et notamment M. le Municipal Daniel Métraux pour l'organisation de la première manifestation du 200^{ème} durant laquelle il a eu beaucoup de plaisir, pensant qu'il en aura tout autant lors des prochaines. Il a eu la petite surprise de trouver un voisin de la commune avec un maillot vert marqué *Savigny 200^{ème}* et était un peu déçu parce qu'il estime que ce n'était pas à lui de le porter. Aussi, il demande si la Municipalité prévoit de mettre à disposition des tee-shirts souvenir du 200^{ème}.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond que ces tee-shirts sont destinés aux bénévoles et sociétés locales qui travaillent durant les manifestations du bicentenaire. Il ajoute qu'en cas d'inscription en tant que bénévole lors des prochaines manifestations, cette personne aura droit à un tee-shirt même si elle vient de Forel ou d'autre part.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour revient sur la mise en œuvre de la LPrPNP début 2023 et celle de son Règlement d'application mi-2024 et demande où en est l'élaboration du Règlement communal et ce qui était prévu simultanément, ou plutôt dès l'acceptation de ce Règlement communal par le Conseil communal, d'une communication aux habitants.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond qu'un projet de Règlement communal est en cours d'élaboration. Il ajoute qu'au vu des différents règlements types successifs présentés par le Canton, la Municipalité est d'avis qu'il vaut mieux attendre la dernière version éditée. Il termine en indiquant que le règlement est quasi prêt, qu'il est en train d'être ajusté également avec d'autres communes afin d'être dans le tir et que ce projet n'a ainsi pas été oublié.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour revient sur le bâtiment de la nouvelle Coop qui a enfin vu le jour et qui est avantageusement complété par 22 logements, déjà quasiment tous loués. Il tient à féliciter toutes celles et ceux qui ont œuvré à ce projet de très longue haleine, étendu sur plusieurs législatures, en particulier les Municipaux et les services communaux.

Le dossier n'étant pas encore complètement bouclé pour les services communaux, il a deux questions à poser à la Municipalité. Lors de la mise à l'enquête de juin 2021, il rappelle que le groupe des Verts avait émis une dizaine d'observations dont deux d'entre elles ont été entièrement réalisées et les Verts s'en réjouissent. Il explique qu'il s'agissait d'une part de l'installation photovoltaïque en toiture, qui ne satisfaisait pas les exigences légales minimales dans le projet mis à l'enquête, qui a été renforcée et, d'autre part, les Verts émettaient le vœu qu'à cette occasion, le village dispose de bornes de recharges publiques pour voitures électriques, ce qui est enfin le cas avec quatre places en l'occurrence au premier sous-sol du garage, même si celles-ci relèvent de la Coop.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour soumet ses deux questions.

- 1. Nous avons relevé qu'il manquait, lors de l'enquête, un « plan des aménagements extérieurs », document dont le but est de définir précisément l'intégration du projet dans le village, notamment au niveau paysager. Celui-ci nous a été fourni en mai 2022 donc pratiquement un an après la mise à l'enquête, avec une lettre de la Municipalité nous garantissant que « ce plan devra être suivi ». Or, on constate une différence majeure entre celui-ci et la réalité du terrain aujourd'hui. Trois arbres figuraient sur ce plan : deux le long de la route cantonale (où ils ont été remplacés par des bacs à verdure) et un en bordure de la route des Miquettes (où tout est maintenant goudronné).*

Pourquoi ces plantations n'ont-elles pas pu être mises en œuvre en lien avec les travaux de construction du bâtiment ?

Quand est prévue la plantation de ces arbres, faisant partie intégrante du dossier d'enquête ayant donc force de loi ?

Il faut noter que ces arbres apparaissaient aussi clairement (et même au nombre de quatre) sur les plans de l'aménagement du centre du village présentés lors de l'exposition "schéma directeur aménagement centre" dans le hall du bâtiment communal au printemps 2021.

2. *À l'heure où l'on parle beaucoup (et pas plus tard que samedi dernier lors de l'atelier PECC organisé par la Commune, je remercie la Municipalité pour cet atelier très intéressant) de la nécessité d'infiltrer l'eau de pluie et de lutter contre les îlots de chaleur, je m'étonne de la très grande surface goudronnée à l'est de la Coop, c'est-à-dire en bordure de la route des Miguettes (env. 100 m², soit 5m de large et 20m de long). Ne serait-il pas possible d'envisager ici un espace un peu plus vert et convivial en profitant du fait qu'un transfert de surfaces entre les parcelles de la Coop et le domaine public ainsi que la parcelle communale n° 1144 doit justement intervenir à cet emplacement une fois le chantier terminé mais cet échange partiel n'a pas été mis à l'enquête donc je ne sais pas du tout de quoi il s'agit. Visiblement cet échange n'est pas effectif aujourd'hui, en tout cas on ne le voit pas sur le géoportail cadastral, il nous semble très important que cette modification de l'état parcellaire s'effectue avec des avantages respectifs pour la Coop mais aussi en faveur de la population.*

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pour ses questions intéressantes et également de les avoir remises à l'avance cela permettant de s'y préparer. Il explique qu'il y a un amalgame à ne pas faire dans la zone Coop, avec le domaine public d'une part et la construction intrinsèque sur la surface de la Coop qu'ils ont réalisée eux-mêmes d'autre part. En ce qui concerne le *plan des aménagements extérieurs* et comme répondu dans la lettre qui levait les oppositions des Verts, il cite « le nouveau plan des aménagements extérieurs confirme au 1^{er} étage la plantation de deux arbres ainsi que d'arbustes d'essences indigènes favorisant la biodiversité conformément à l'article 20, etc. » et complète que lorsqu'on parle d'aménagements extérieurs, il ne faut pas faire d'amalgame global car pour l'immeuble Coop, les responsables se sont engagés et au premier étage, ils vont bien poser leurs deux arbres comme prévu et ils doivent de plus soumettre à la commune les arbustes qu'ils comptent planter conformément à l'article 20. Pour les aménagements sur le domaine public, M. le Municipal Christian Aeschlimann souligne plusieurs choses, la première étant que lors de la démolition des bâtiments Coop, quand on venait par la route des Miguettes au giratoire, lorsque la barrière était trop avancée, on ne voyait plus rien, pas même les véhicules qui descendaient de la route de la Claie-aux-Moines, reproche émanant de la DGMR, à savoir qu'il faut maintenant éviter de planter des arbustes qui cachent la vue. Concernant les quatre arbres mentionnés par M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour, M. le Municipal Christian Aeschlimann confirme qu'ils figuraient sur le plan initial, plan qui est aujourd'hui difficile à respecter en raison de la quantité de tuyaux qui passent dessous, tel que mentionné lors de l'atelier PECC par M. Monod samedi passé. Il note cependant un point principal qui est que la Municipalité va sans doute profiter de planter ces arbres-là, peut-être lors du passage à l'étape de l'arborisation de la zone de la place du Forum et de la pharmacie.

Quant à la 2^{ème} question, M. le Municipal Christian Aeschlimann répond que le projet est en cours et que l'échange de parcelles n'est tout simplement pas terminé.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

En ce qui concerne la première question, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour ne se satisfait pas tellement de cette réponse car la question des canalisations n'est pour lui pas une raison suffisante. Il est d'avis qu'il aurait fallu en tenir compte dans le cadre du projet dans son ensemble et que cette question de canalisations aurait dû être analysée lors de l'établissement du *plan des aménagements extérieurs* car à ce stade-là, il lui semble qu'on aurait pu se rendre compte qu'il y avait des canalisations. Il ajoute que, surtout, le terrain étant complètement ouvert durant le chantier, il aurait été possible de déplacer le cas échéant les canalisations. Par conséquent, il ne peut pas accepter cette réponse. Quant à l'échange de parcelles, il aimerait bien savoir dans quel sens cet échange va se faire et s'il y aura une mise à l'enquête.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'il n'y aura pas de mise à l'enquête parce qu'il s'agit en fait d'une servitude.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour relève qu'il n'y aura donc pas d'échange de parcelles.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'il y a la parcelle dont la commune est toujours propriétaire et qu'après, il s'agit d'un équilibrage au niveau de l'ensemble ; un élément de servitude sera inscrit mais sans mise à l'enquête.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour demande s'il comprend bien que cette vaste surface goudronnée à l'est de la Coop va rester un îlot de chaleur.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond par l'affirmative, à savoir que pour l'instant, cette zone restera telle qu'elle est. Elle rappelle plusieurs oppositions du groupe des Verts sur le plan d'affectation du village-centre, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour n'était pas présent, mais il y avait eu aussi la demande pour le stationnement des vélos, un trottoir large pour que les gens puissent se croiser et autres.

Comme l'a mentionné son collègue M. le Municipal Christian Aeschlimann et bien sûr que cela ne satisfait peut-être pas M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour, elle relève qu'il est nécessaire de prendre en compte plusieurs éléments dans la pesée des intérêts, que la DGMR a une position très ferme en termes de visibilité pour la sortie de la Coop, également en raison des enfants qui utilisent beaucoup ce trottoir, qu'une crainte existe au niveau de la sortie du parking souterrain ainsi qu'un élément qui ne figurerait pas non plus sur les plans et peut-être pas mentionné au niveau de la coupe, il subsiste maintenant tout ce qui est très prépondérant à la sécurité incendie.

À ce sujet, elle relève qu'une sortie directe en cas d'incendie au niveau de la zone du commerce, initialement pas prévue, a dû être réalisée, avec la nécessité d'abaisser un peu le niveau du trottoir côté RC 701. Elle termine en disant qu'il n'est pas toujours possible de tout prévoir et qu'alors, selon la nécessité de pesée des intérêts, la Municipalité s'adapte.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri demande, juste par curiosité, ce qui se passe en-haut vers la Coop provisoire car il a constaté beaucoup de va-et-vient de camionnettes depuis que la nouvelle Coop est en action.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'effectivement, la structure de l'ancienne Coop provisoire sera démontée par les ouvriers sur place parce que Coop Immobilier n'en étant pas propriétaire, elle était en location. Elle ajoute qu'il était prévu qu'ils allaient peut-être l'acquérir et qu'elle allait déménager à Oron, ce qui ne jouait pas au niveau de la temporalité, et qu'ils ont ainsi décidé de ne pas l'acquérir.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard revient sur les discussions qui ont eu lieu plus tôt dans la soirée sur la biodiversité et souhaite remercier l'équipe de la voirie pour les floraisons du village. Lors de précédentes séances, il rappelle que certains membres avaient émis des remarques quelque peu négatives sur la qualité du fleurissement du village, de la Planie, Mollie-Margot, soit un peu partout. Aussi, il remercie Mme la Municipale Nicole Félix d'avoir fait passer le message car à son avis et malgré les chantiers, le village est joli avec ses fleurs de printemps.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier revient sur le récent envoi du Bureau du Conseil le 25 mars 2025, à savoir la newsletter n° 75 du Canton de Vaud appelée Canton-communes, périodique pour les communes. Il a découvert notamment deux articles fort intéressants concernant la thématique du vieillissement grandissant de la population et de leurs besoins spécifiques dans l'âge et de la politique cantonale qui souhaite faire face à ce fait, politique portant le nom *vieillir 2030*. Il a noté qu'un des articles traitait de connaître l'avis des seniors, l'autre article présentant la brochure LADA. Il ne sait pas si les membres du Conseil communal ont consulté cette brochure fort intéressante mais il la recommande car elle informe sur la thématique des logements adaptés avec accompagnement, les LADA, nouveau terme utilisé pour les logements protégés, l'objectif étant de permettre une collaboration étroite entre les différents partenaires publics et privés et ainsi faciliter la réalisation des logements adaptés avec accompagnement. Il ajoute que cette brochure veut aider et clarifier les rôles de chacun et exposer quelques leviers d'action. Il explique qu'à Savigny aussi se trouvent des projets de création ou de modifications de logements ou de bâtiments, tels que par exemple le rural, le pavillon et la place de l'ancienne Coop provisoire, comme mentionné dans le plan d'investissement annexé au budget. Par conséquent, il questionne la Municipalité sur sa position afin de savoir si la commune de Savigny compte bénéficier du programme d'aide cantonale pour ces projets de création de logements protégés et, le cas échéant, de quelle manière en grandes lignes.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que la Municipalité est très contente que M. le Conseiller Peter Weier ait pris connaissance de tous ces éléments mais souligne qu'heureusement, elle n'a pas attendu son intervention pour agir puisque la brochure vieillir 2030 avait été présentée il y a une année de cela, relevant qu'il est vrai qu'elle n'avait alors pas suscité beaucoup d'intérêt. Elle rappelle qu'elle-même fait partie du comité stratégique de vieillir 2030. Elle avait évoqué également la dernière fois que Savigny avait eu la chance qu'une Conseillère communale, en l'occurrence Mme la Conseillère Moira Simanis, ait été tirée au sort pour faire partie du COPOS, ces seniors qui représentent la population. En outre, il lui semble que la Municipalité s'est exprimée à ce propos plusieurs fois.

Concernant les LADA, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relate qu'elle était dans la Commission ayant statué au Grand Conseil sur la modification de loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS), indiquant que cela permettrait à l'ensemble des communes de déployer la construction de logements adaptés. Elle rappelle que les lois sur l'aménagement du territoire sont extrêmement contraignantes, à savoir qu'il était possible de faire des LADA en zone d'utilité publique uniquement avec l'adjonction d'un établissement médico-social. Elle souligne que la Municipalité a mis depuis longtemps des logements protégés dans ses éléments stratégiques. D'abord évoqués au niveau du rural, faisant partie des planches initiales déposées en 2020, elle a ardemment travaillé au niveau des services de l'État pour justement pouvoir créer des logements adaptés en zone d'utilité publique sans nécessité d'y adjoindre un établissement médico-social.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souligne que, pour que ce soit à une échelle correcte, il faut finalement disposer d'un certain nombre de chambres. Elle évoque la réalisation de LADA à l'hôpital de Lavaux, avec ses extrêmes contraintes, la génération de trafic supplémentaire ainsi que la nécessité d'employer beaucoup de personnel. Elle revient sur le souhait de la Municipalité de créer des logements protégés, appelés maintenant logements adaptés.

Au bout de deux ans de négociation, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rapporte qu'il sera enfin possible de créer des logements adaptés en zone d'utilité publique, sans adjonction d'EMS, avec trois conditions à remplir dans ce cadre-là.

1. Il ne faut pas avoir un plan d'affectation communal révisé récemment.
2. Il faut avoir une étude d'objectifs logements, réalisée pour Savigny il y a presque dix ans.
3. Il faut disposer d'une zone d'utilité publique permettant la construction de bâtiments, ce qui est le cas avec la zone où se trouvait la Coop provisoire.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que, à la suite du refus de la DGMR d'en faire une grande aire de stationnement, la Municipalité avait comme objectif de créer des LADA, cela nécessitant cependant une modification d'affectation puisqu'il était interdit de construire des logements adaptés en zone d'utilité publique sans EMS. Elle explique qu'il aurait fallu modifier l'espace en zone d'habitations puisque les logements adaptés sont considérés comme des logements en termes d'aménagement du territoire. Elle ajoute que c'est pour cette raison que la Municipalité a toujours gardé une réserve de 100 à 120 habitants. Elle termine en soulignant que de tels projets sont gérés à très long terme, qu'ils nécessitent beaucoup de patience et que la Municipalité ne communique pas toujours à tout-va, à savoir que tant qu'elle n'a pas de certitudes d'arriver à réaliser certains projets, elle ne communique pas, cela ne signifiant pour autant pas qu'elle n'y pense pas.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten remercie la Municipalité d'avoir organisé avec Pro Senectute ces opportunités pour rafraîchir les compétences des seniors et non-seniors en matière de mémoire. Il remercie également la Municipalité pour toutes les manifestations organisées à l'occasion du 200^{ème}. Il se permet d'intervenir pour rafraîchir les mémoires de certaines ou de certains parce que ce week-end, dans la commune voisine de Forel, a lieu le giron de musique de Lavaux et du Gros-de-Vaud. Il interpelle M. le Conseiller Marc Cornut en lui disant que, pour les bénévoles, il y a possibilité de recevoir un magnifique tee-shirt adapté à toutes les tailles depuis le XS au XXXL. Pour rafraîchir la mémoire de toutes et tous, il ajoute qu'aura lieu le 7 juin 2025, c'est-à-dire tout prochainement dans un mois et il espère y croiser les membres de l'assemblée, le 9^{ème} festival du film d'animation de Savigny qui porte la magnifique commune de Savigny dans le monde entier, avec plus de 2'400 films issus de réalisateurs du monde entier qui ont été envoyés entre décembre et janvier à la sélection pour le festival. Il invite chacune et chacun à venir découvrir le festival.

M. le Conseiller Alain Perreten relève que cela signifie qu'il faut loger des réalisateurs qui se déplaceront parce que leurs films feront partie des six séances de projection organisées. Il fait appel aux habitants du centre qui disposent d'une ou deux chambres à s'annoncer vers lui afin de les accueillir. Il termine en disant que ce jour-là, bien sûr, une occasion de se rafraîchir la mémoire existe car le festival organise un atelier pour tous les âges de la population, enfants, ados ou adultes, lequel explique le procédé de doublage des films d'animation.

M. le Conseiller Alain Perreten remercie l'assemblée de son attention, au plaisir de rencontrer les personnes intéressées au festival.

Intervention de Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard

Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard revient sur la demande émise il y a quelque temps de rapporter tout élément positif ou négatif concernant le terrain de football. Elle se fait ainsi un peu le porte-parole de certains enfants qui aiment d'ailleurs énormément y aller, soulignant le succès généré par les nouvelles installations sportives. Elle explique que récemment, des enfants plus petits ont été intimidés par des jeunes gens qui ne sont pas de Savigny-Forel, qui leur ont pris leur ballon et sont partis. Elle relate cet exemple en soulignant qu'il y a eu d'autres incidents de ce genre-là, n'ayant cependant malheureusement pas de solution à proposer.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller remercie les Conseillères et Conseillers pour leur participation à la séance, leur souhaite une excellente fin de soirée et rappelle que le prochain Conseil communal aura lieu le mercredi 25 juin 2025 à 20h00.

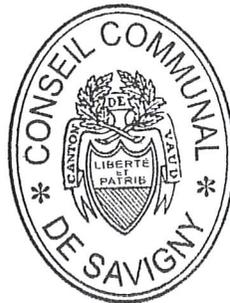
Mme la Secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel.

Mme la Présidente Maud Müller lève la séance à 21h19 en remerciant l'assemblée.

La Présidente



Maud Müller



La Secrétaire



Martine Aubry Morin